



Commune de Montanaire

Demande de macaron pour une place de stationnement

Nom

Prénom :

Rue :

NPA Localité :

Téléphone :

N° immatriculation :

Motivation :

Durée :

- année Fr. 240.-/an + Fr. 50.- frais la 1^{ère} année (renouvellement tacite)
 mois Fr. 20.-/mois + Fr. 50.- frais le 1^{er} mois
du au

Un macaron par véhicule pour un seul emplacement possible

Emplacement souhaité :

- Correvon parcelle 4027 - Parking place de jeu
 Chapelle parcelle 3085 - derrière le battoir
 Thierrens parcelle 331 - Rte de St Cierges
 Thierrens parcelle 130 - locataires Rue de la Porte 3

La Municipalité se réserve le droit de refuser la demande ou de la mettre sur liste d'attente, selon le nombre de places disponibles.

Le macaron autorise le stationnement du véhicule mentionné, sans limitation de temps, dans la zone concernée, s'il est apposé de manière visible derrière le pare-brise. Il ne garantit pas une place de stationnement et ne libère pas de respecter les limitations provisoires (travaux, manifestations, etc).

Date :

Signature :